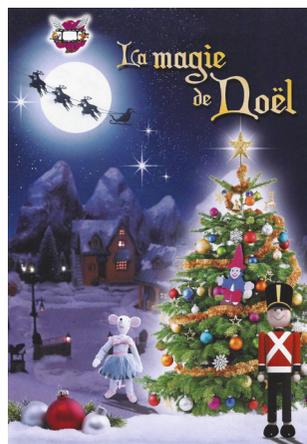


## Les rendez-vous de Décembre



Samedi 8 décembre

Fête de Noël



La municipalité et l'association des Amis de Baincthun invitent tous les enfants de la commune scolarisés à l'école de la Pâturèle de Baincthun ou inscrits préalablement en mairie au spectacle de Noël « La Magie de Noël » le samedi 8 décembre, à 14 h 30, salle polyvalente.

« Dans le village de Mamie Pomme, Sam, le soldat de bois et ses amis Mauricette la souris et Mathurin le lutin décident de réveiller l'esprit de Noël et de faire venir la petite fille de Mamie Pomme, coûte que coûte afin d'illuminer le grand sapin de Noël... ».

Une aventure pleine de rebondissements, de chanson et de magie pour le plus grand plaisir des petits et des grands !

A l'issue de la représentation, une boisson chaude sera offerte à tous et une brioche sera distribuée à chaque enfant.

La distribution des jouets se fera aux enfants de la commune uniquement sur présentation du bon « cadeau » remis à chaque enfant à l'école ou par courrier.

Samedi 15 Décembre

La distribution des colis de Noël aux personnes âgées aura lieu le 15 décembre, de 10 h à midi, dans la salle des fêtes ou à domicile par les membres du Conseil municipal et du C.C.A.S.



Avant le 31 Décembre



Inscription sur les listes électorales:

-En mairie : La démarche peut être effectuée directement en mairie sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport) et d'un justificatif de domicile.

-Par courrier ou sur internet : On peut désormais s'inscrire sur internet ou par courrier en remplissant un formulaire agréé téléchargeable sur les sites du Ministère de l'Intérieur [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) ou le site internet [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) à la rubrique « élections ».

Ce formulaire devra être accompagné de la copie d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile et parvenir en mairie par mail ou par la poste avant le 31 décembre 2018.

## Vie Pratique

Recensement militaire :

Les jeunes gens (garçons et filles) nés en 2002 et domiciliés à Baincthun, sont tenus de se faire recenser à la mairie dès leur 16e anniversaire (ou dans les trois mois qui suivent), munis d'une pièce d'identité et du livret de famille de leurs parents.

Médaille de la famille française:

Les mères de famille ayant élevé 4, 5, 6 ou 7 enfants et n'ayant pas encore bénéficié de la médaille de la famille française sont invitées à se présenter à la mairie, avant le 15 décembre 2018.





# RECENSEMENT

de la population 2019

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI  
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

## C'EST UTILE

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

## C'EST SIMPLE

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

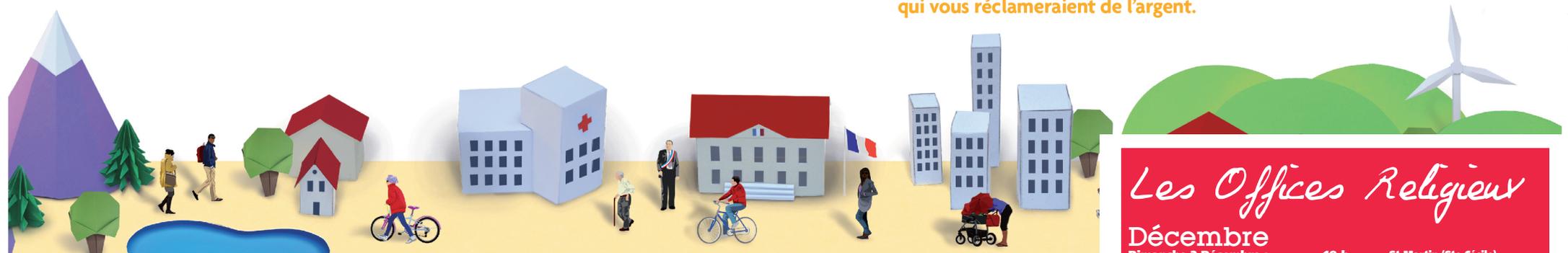


## C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

## LE RECENSEMENT SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE !

Plus de 4,9 millions de personnes ont répondu en ligne en 2018, soit une économie de plus de 31 tonnes de papier. On a tous à y gagner ! Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr). Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.



## LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE

DU 17 JANVIER AU 16 FÉVRIER 2019

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

## Les Offices Religieux

Décembre		
Dimanche 2 Décembre :	10 h	St-Martin (Ste Cécile)
Samedi 8 Décembre :	18 h	Saint-Martin
Dimanche 9 Décembre :	10 h	Baincthun
Samedi 15 Décembre :	18 h	Saint-Martin
Dimanche 16 Décembre :	10 h	La Capelle
Samedi 22 Décembre :	10 h	Saint-Martin
Dimanche 23 décembre :	10 h	Baincthun
Nuit de Noël : (24 décembre)	19 h	La Capelle
Dimanche 30 décembre	11 h 15	Wimereux (messe commune)

## Mairie de Baincthun - Tél. 03 21 10 08 50

Directeur de la Publication : Stéphane Bourgeois  
Comité de Rédaction : Nadège Lacheré, Sabine Dupont, Stéphanie Lefèvre, Muriel Legrand, Sylviane Legoff, Marie-José Luzinar, Cécile Raux, Christiane Huyghe.